

Bulletin d'adhésion à l'agence du climat

Adhésion pour l'année _____ ¹	
Organisme :	
Adresse – code postal - commune :	
Téléphone :	
SIRET :	
Représentant titulaire	Représentant suppléant
Prénom-Nom :	Prénom-Nom :
Fonction :	Fonction :
E-mail :	E-mail :
Téléphone / portable :	Téléphone / portable :
Contact technique de l'agence	Autre contact technique (si besoin)
Prénom-Nom :	Prénom-Nom :
Fonction :	Fonction :
E-mail :	E-mail :
Téléphone / portable :	Téléphone / portable :

Souhaite adhérer à l'agence du climat, le guichet des solutions, au sein du collège : _____²

Je souhaite recevoir la lettre périodique d'information de l'agence du climat : oui ☐ non ☐

et règle la cotisation d'un montant de _____ € (grille de cotisation au verso) par virement :

- TITULAIRE : Agence du climat le guichet des solutions
- IBAN : FR6440031006700000471582N64
- BIC : CDCGFRPPXXX

Fait à : _____ , le ____/____/____

Nom, fonction

Signature et cachet

¹ Les données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression en vous adressant directement à l'agence du climat.

² Collège A : communes et Eurométropole ; Collège B : acteurs institutionnels ; Collège C : acteurs associatifs ; Collège D : acteurs économiques

Collège	Structure	Montant	Commentaire
Collège A	Eurométropole	15 cts€/hab	
	Communes	Niv. 1 : prise en charge EMS	
		Niv. 2 : 30 cts€/hab	
Collège B	Acteurs institutionnels, associations ayant un cadre réglementaire, établissement public de coopération locale, établissements publics	500 €	
	Membres observateurs	0 €	
Collège C	Acteurs associatifs ou assimilés, représentants de citoyens.	100 €	
	Conseil de développement	0 €	
	Particulier	5 € (étudiant, sans emploi) 15 €	
Collège D	Chambres consulaires, fédérations et corporations professionnelles, représentants du monde économique	1000 €	
	Bailleurs	500 € = 0,30 € / logement plafonné à 5 000 €	
	Entreprises publiques et privées	200 €	CA < 100 000 €
		500 €	CA < 1 000 000 €
		1 000 €	CA < 5 000 000 €
		2 500 €	CA < 15 000 000 €
		5 000 €	CA > 15 000 000 €

Extrait de l'objet des statuts : L'Agence du climat a pour objet de promouvoir :

La réduction des émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à atténuer le changement climatique, à travers :

- *La sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la rénovation énergétique des bâtiments, notamment dans les secteurs résidentiel et tertiaire*
- *La lutte contre la précarité énergétique*
- *Le développement des énergies renouvelables ; notamment par le déploiement d'une activité de Personne Morale Organisatrice territoriale pour faciliter l'autoconsommation d'énergies renouvelables locales*
- *Les changements pour une mobilité durable, décarbonée*
- *Les actes de consommation responsables ; de réduction, des déchets, de réemploi des matériaux*
- *Tout acte contribuant à éviter, réduire et séquestrer les émissions de gaz à effet de serre ; notamment par le déploiement du guichet carbone mettant en relation des porteurs de projets d'évitement, réduction et séquestration et des financeurs inscrits dans une démarche éviter – réduire – contribuer*

L'adaptation au changement climatique, avec :

- *Les démarches de désimperméabilisation et de végétalisation ; la préservation de la biodiversité*
- *La protection de la nature et de l'environnement et la préservation des ressources naturelles*
- *Les principes d'une existence soutenable, conjuguant aspects environnementaux, sociaux (santé et expositions aux polluants, qualité de vie liée à l'environnement) et économiques*

La sensibilisation par l'éducation aux enjeux portés par l'association auprès du grand public, notamment les personnes plus fragiles.